

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Liberté, Égalité,
Fraternité**

DÉPARTEMENT de l'AIN - ARRONDISSEMENT de BELLEY -

CANTON de LAGNIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 septembre 2018

=====

L'an deux mille dix-huit et le quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **LAGNIEU** s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses Séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André Moingeon, Maire.

Présents : M.Moingeon,Mmes Rollet,Dumain,Ughetto,Dalloz,MM Chaboud,Borel,MmesMeillant,Nicolas,Mouret,Guerrisi,Renoton-Lepine MM Cordonnier,Cellier,Giacomin,Duquesne,Luft,Goaziou,Nanchi,Chemarin

Absents excusés :MM.Desseigne(pouvoir à M.Chaboud),Lacombe(pouvoir à M Moingeon)Mlle Blanchet(pouvoir à Mme Tarpin),Mme Brison(pouvoir à M.Cellier)M.Beccat(pouvoir à M.Cordonnier),Mme Prud'homme (pouvoir à Me Dalloz),M.Chabbouh (pouvoir à Mme Renoton)

Absents : Mme Theocharis,M.Decevre

Secrétaire de séance : M. Chaboud

Date envoi convocation :20 aout 2018

Date affichage du compte rendu :12 septembre 2018

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la seance du 26 juin 2018

D2018_09_01

**RAPPORT ANNUEL 2017 DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE
PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du rapport annuel 2017 sur l'exploitation du service d'eau potable produit par la société fermière AQUALTER et analysé par la société C2i.

Le conseil municipal donne acte au maire de cette présentation du rapport 2017 sur la délégation de l'eau potable

D2018_09_02

**RAPPORT ANNUEL 2017 DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE
PUBLIC DE GESTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du rapport annuel 2017 sur la gestion du service de la maison de la petite enfance produit par la société délégataire « La Maison bleue ».

Le conseil municipal donne acte au maire de cette présentation du rapport 2017 sur la délégation de gestion de la maison de la petite enfance.

D2018_09_03

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU
POTABLE,ASSAINISSEMENT,ET SPANC POUR L'ANNEE 2017**

Monsieur le Maire remet au conseil municipal les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité des services publics eau potable, assainissement et spanc.

Le conseil municipal donne acte au maire de cette présentation des trois RPQS 2017

D2018_09_04

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) :CONVENTION AVEC LA CCPA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les communes sont dans l'obligation depuis le 25 mai 2018 de se mettre en conformité avec le RGPD dispositif qui remplace les anciennes déclarations CNIL .

Afin d'être conforme au nouveau règlement,les communes doivent désigner un délégué à la protection des données(DPD).

La CCPA nous propose de passer une convention (ci jointe)afin de mettre à disposition des communes un DPD en la personne de son agent chargé des questions informatiques,M.Nordine DEGINNI.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec la CCPA pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données en la personne de M.Nordine DEGINNI,et à en poursuivre l'exécution

D2018_09_05

RECOURS A UN POSTE DE CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC A DUREE DETERMINEE DE CATEGORIE A

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le directeur général des services actuel de la commune a fait valoir ses droits à la retraite pour l'année 2019(emploi de catégorie A grade d'attaché territorial).

Suite à la parution d'une annonce sur les sites spécialisés,une sélection a été organisée depuis mai 2018 en vue de pourvoir à son remplacement.

A l'issue des entretiens avec les candidats sélectionnés,aucune candidature de fonctionnaire n'a pu être retenue.

Sans augurer des résultats de ce recrutement qui se poursuit,je vous demande parallèlement,et en cas de besoin,de recourir à l'établissement d'un contrat d'engagement de droit public à durée déterminée (CDD)emploi de niveau de la catégorie A justifié par la nature des fonctions en application de l'article 3-3-2 de la loi du 26/01/1984 modifiée.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à recourir en cas de besoin à un contrat d'engagement de droit public à durée déterminée de catégorie A en application de l'article 3-3-2 de la loi du 26/01/1984 modifiée et d'en poursuivre l'exécution.

D2018_09_06

ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUE DU BACHAS :DESIGNATION DE LA VOIE DE DESSERTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la CCPA a réalisé une zone d'activités économique au bas du Charveyron ».

Pour l'adressage des entreprises ,il convient de nommer cette voie de desserte de la zone.je vous propose « rue du bachas ».

le conseil municipal à l'unanimité décide de nommer la nouvelle voie de la zone d'activités du Bachas « rue du Bachas »

D2018_09_07

PROGRAMME DE COUPE EN FORET COMMUNALE EXERCICE 2019

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'office national des forêts propose pour l'année 2019 le programme de coupe ci après en forêt communale relevant du régime forestier :

- *parcelle : n°5 U
- *type de coupe : amélioration
- *volume présumé réalisable : 294m³
- *surface à parcourir : 5.7 Ha

Le conseil municipal à l'unanimité entérine le programme de coupe proposé ci dessus par l'ONF pour 2019 et à en poursuivre l'exécution.

D2018_09_08

DEMANDE DE CONCOURS DE L'EPF DE L'AIN EN VUE DE L'ACQUISITION DES LOGEMENTS APPARTENANT A M.GUERRISI Serge AU SEIN DU CHATEAU DE MONTFERRAND

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M.Serge Guerrisi est propriétaire de quatre appartements en très bon état au sein du château de Montferrand.

Ces appartements sont tous contigus aux pièces communales comportant les fresques du XVI^e siècle.

M. Guerrisi a fait part depuis quelques temps de son intention de mettre en vente ses appartements, qui sont pour l'heure des logements sociaux.

La Semcoda est apparue un temps intéressée par cette acquisition mais a décliné sa candidature.

Compte tenu de l'intérêt culturel que la commune attache au château de Montferrand, il convient de se poser la question de l'acquisition de ces logements par la commune.

M. le Maire interroge donc le conseil municipal sur cette possibilité, et en cas d'avis favorable, de solliciter le concours de l'établissement public foncier de l'Ain pour une intervention foncière de portage.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à solliciter le concours de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des logements du château de Montferrand appartenant à M. Guerrisi Serge par voie de portage foncier et à en poursuivre l'exécution

D2018_09_09

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE E n°522(emplacement réservé au PLU E n°14)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans la liste des emplacements réservés par la commune inscrits au plan local d'urbanisme, le numéro E14 correspond à l'extension du cimetière, espaces verts et stationnement.

Cet emplacement situé au Battoir impacte la parcelle E 522 de 7937m² appartenant aux conjoints Pelissard.

Suite au décès de Mme Pelissard, les héritiers ont par courrier du 13 août 2018 signifié leur accord pour vendre à la commune de Lagnieu une partie de la parcelle E 522 pour environ 5829m² à 15€ le m², tout en sollicitant l'abandon de l'emplacement réservé sur le restant de la parcelle, soit 2108m² environ.

Je vous rappelle que ce projet d'acquisition figure au budget primitif 2018. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire :

*1/à poursuivre l'acquisition d'une partie de la parcelle E 522 à 15€ du m² et à signer l'acte correspondant et à en poursuivre l'exécution.

*2/à solliciter de M. Le Préfet l'abandon de l'emplacement réservé E14 sur le restant de la parcelle E 522

D2018_09_10

CREANCES ETEINTES ET OUVERTURES- VIREMENTS DE CREDITS

M. le Maire expose au conseil municipal que par courrier du 18 juillet 2018 le centre des finances publiques d'Amberieu en bugery nous informe des creances eteintes suivantes :

- *dette : earl Chef (Astier Caroline)
- *somme due :1000€ (redevance bar piscine aout 2015)
- *liquidation judiciaire du 24/10/2017

Le conseil municipal à l'unanimité :

- 1/enterine la creance eteinte ci-dessus
- 2/autorise le maire à emettre un mandat de 1000€ annulant le titre 425 de 2015.
- 3/decide de proceder à l'ouverture de credits suivante :

Budget principal commune

Fonctionnement

- Dépenses		Recettes	
Article 6542		Article 7478	
Creances en non valeur	2400€	participation organismes	2400€

D2018_09_11

MISE EN VALEUR DES SALLES DU CHATEAU MONTFERRAND.DEMANDE DE SUBVENTION A LA CCPA (DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2018)

M.le Maire expose au conseil que dans le cadre de la mise en valeur des salles contenant les fresques du château Montferrand et dans l'optique de permettre un acces au public un avant projet a été étudié par la commission municipale des batiments et du patrimoine debut aout 2018.

Cet avant projet permettrait de realiser des travaux annexes (realisation de toilettes PMR,securisation des escaliers extérieurs ,nettoyage de linteaux de pierre etc...).

Une première esquisse chiffre ces travaux à 156668€ HT .

Dans le cadre de la compétence tourisme de la CCPA ,je vous propose de solliciter une subvention à hauteur de 50% du projet au titre du développement touristique 2018 de la structure communautaire,le solde étant autofinancé par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de travaux pour la mise en valeur des salles du château de Montferrand estimé à 156668€ HT et sollicite de la communauté de communes de la plaine de l'Ain une subvention au titre du développement touristique 2018 à hauteur de 50%du projet hors taxe, les autres 50% étant autofinancés par la commune.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour,la séance est levée